

Frais d'agence réclamés après 7 mois

Par charlotte2206, le 02/04/2014 à 18:50

Bonjour,

Avec mes colocataires nous louons un appartement depuis fin juillet. Nous sommes passés par un bureau de notaires spécialisé dans l'immobilier.

Il y a 1 semaine, il se sont rendus compte que nous n'aurions pas payer les frais d'agence (soit 7 mois après la signature du contrat) est ce légal de les réclamer seulement maintenant surtout si c'est une faute de la notaire de ne pas les avoir réclamé lors de la signature du bail ?

Merci beaucoup d'avance.

Par janus2fr, le 03/04/2014 à 08:33

Bonjour,

7 mois, ça parait long, mais cela ne prescrit pas la dette (la prescription en la matière me semble être de 5 ans).

Par charlotte2206, le 03/04/2014 à 08:56

merci pour votre réponse.